

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DU DIRECTEUR DU COLLÈGE DOCTORAL
DE L'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC****Le président de l'université Savoie Mont Blanc**

- Vu** le code de l'éducation, notamment son article L.713-1,
- Vu** l'arrêté du 31 mai 2021 accréditant l'université de Chambéry en vue de la délivération de diplômes nationaux,
- Vu** les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,
- Vu** le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifié,
- Vu** la délibération du conseil d'administration en date du 18 février 2020 portant création du Collège doctoral de l'université Savoie Mont Blanc,
- Vu** les statuts du Collège doctoral de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 18 février 2020, modifiés,
- Vu** le vote émis par les membres du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc, en sa séance du 7 janvier 2025, portant élection de monsieur Philippe BRIAND à la présidence de l'université,
- Vu** la proposition du conseil du Collège doctoral en date du 28 janvier 2025 concernant la désignation de monsieur Jean-Luc BESOMBES à la direction du Collège doctoral,
- Vu** l'avis de la commission de la recherche du conseil académique en date du 6 février 2025 concernant la désignation de monsieur Jean-Luc BESOMBES à la direction du collège doctoral,

ARRÊTE

- Article 1 :** Monsieur Jean-Luc BESOMBES, professeur des universités auprès de Polytech Annecy-Chambéry, est désigné directeur du Collège doctoral de l'université Savoie Mont Blanc pour la durée restant à courir du mandat des membres élus des personnels du conseil académique de l'université.
- Article 2 :** Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente à la présidence de l'université Savoie Mont Blanc.
- Article 3 :** Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.
- Article 4 :** Le directeur général des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry

Philippe BRIAND